

HOMMES GRENOUILLES DE BEAUVAIS

171, avenue Marcel Dassault - 60000 – BEAUVAIS

Tél. : 06 77 77 98 24

<http://hgb-oise.fr> – contact@hgb-oise

Club

Les HOMMES GRENOUILLES

de BEAUVAIS

Siège social : 171, avenue Marcel Dassault – 60000 Beauvais

contact@hgb-oise.fr

<http://hgb-oise.fr>

N° FFESSM : 09 60 0191

Notice d'accueil des

Membres Saison 2025/2026

FFESSM : 09600191

DDJS : 60.79.15 - APS : 06006ET0006 - Préfecture : W601000742 - SIRET : 838 076 271 00017 - Code APEC : 926C

HOMMES GRENOUILLES DE BEAUVAIS

171, avenue Marcel Dassault - 60000 – BEAUVAIS

Tél. : 06 77 77 98 24

<http://hgb-oise.fr> – contact@hgb-oise

Bonjour et bienvenue au sein du club "LES HOMMES GRENOUILLES DE BEAUVAIS" (HGB). Ce petit fascicule a été créé pour vous permettre d'intégrer facilement notre association.

Après une petite présentation du club, il vous donne des informations sur les différentes cotisations existantes, ainsi que sur les horaires des différentes séances qui vous sont proposées.

L'association « **Les Hommes Grenouilles de Beauvais** » - « **HGB** », fondée en 1973 et déclarée conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901, a pour objet de développer et de favoriser par tous les moyens appropriés, sur le plan sportif, artistique, culturel ou scientifique, la connaissance, l'étude et la protection du monde et du patrimoine subaquatique, ainsi que la pratique de toutes les activités et sports subaquatiques ou connexes, dont la plongée en scaphandre, la nage avec accessoires, pratiquée en mer, en piscine, en lac ou en eau vive.

L'association a également pour objectif l'accès à la pratique des activités physiques et sportives dans le respect des règles d'encadrement, d'hygiène et de sécurité applicables aux disciplines sportives pratiquées par leurs membres.

L'association des hommes grenouilles de Beauvais est affiliée à la **Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins (FFESSM)**.

- 1 – Adresse du club et contacts. (p 3)
- 2 – Le Comité directeur. (p 4)
- 3 – Définition de membre. (p 4)
- 4 – Montants cotisations et dossier d'inscription . (p 5)
- 5 – Lieux et horaires d'entraînement et NaP - Plan d'eau du Canada . (p 8)
- 6 – Sortie fosse de plongée. (p 12)
- 7 – Sortie mer . (p 13)
- 8 – Prêt de matériel . (p 13)
- 9 – Charte du plongeur emprunteur. (p 14)
- 10 – Droit à l'image. (p 15)
- Annexe - Situation du Local Matériel (p 16) au 171 avenue Marcel Dassault
- Situation de la salle de Réunion (p 17) Gymnase départemental 39 rue du Général Leclerc

HOMMES GRENOUILLES DE BEAUVAIS

171, avenue Marcel Dassault - 60000 – BEAUVAIS

Tél. : 06 77 77 98 24

<http://hgb-oise.fr> – contact@hgb-oise.fr

1 – Adresse du club et contacts

Siège du club et local matériel : 171, avenue Marcel Dassault 60000 – BEAUVAIS

Site web du club : <http://hgb-oise.fr>

Courriel du club : contact@hgb-oise.fr

Tél. de la structure : 06 77 77 98 24

Contacts :

Président	lepresident@hgb-oise.fr
Secrétaire	contact@hgb-oise.fr
Trésorier	tresorier@hgb-oise.fr
Responsable Technique	responsabletechnique@hgb-oise.fr
Responsable N1	responsablen1@hgb-oise.fr
Responsable N2	responsablen2@hgb-oise.fr
Responsable N3	responsablen3@hgb-oise.fr
Responsable Enfant	responsableenf@hgb-oise.fr
Responsable NAP	responsablenap@hgb-oise.fr
Responsable Handisub	sectionhandisub@hgb-oise.fr
Responsable Apnée	responsableapnee@hgb-oise.fr
Responsable communication du club	Communication@hgb-oise.fr
Communication Bio	responsablebio@hgb-oise.fr

FFESSM : 09600191

DDJS : 60.79.15 - APS : 06006ET0006 - Préfecture : W601000742 - SIRET : 838 076 271 00017 - Code APEC : 926C

2 - Le Comité Directeur

MARTIN LECHOWICZ	Françoise	Présidente
HOELLINGER	Alain	Vice Président
DELAPORTE	Romuald	Secrétaire
YVER	Séverine	Secrétaire Adjointe
KOZICKI	Sandrine	Trésorière
FOUQUET	Laurent	Trésorier Adjoint
ORILLARD	Pascal	Responsable Matériel
DELAMBRE	Jonathan	Recherche de Partenariat
CHEVALIER	Sabine	Responsable Sorties en milieu Naturel
MARTIN	Christian	Resp. Communication
CHEVALIER	Julien	Adjoint Communication
BOURET	Didier	Responsable Technique
HOELLINGER	Alain	Responsable Sortie N1

3 – Définition de membre

Qualité de Membre – Agrément

Toute personne souhaitant devenir membre du club, ou renouveler sa qualité de membre, doit en faire la demande écrite :

- En remplissant une fiche d'inscription (ci-dessous) ;
- En fournissant les documents demandés dans cette fiche ;
- En s'acquittant du montant de la cotisation fixé suivant l'activité retenue.

Le Président peut refuser une demande d'adhésion.

S'il s'agit d'un refus de renouvellement d'adhésion, sa décision devra être confirmée par le Comité Directeur par un vote qui se déroulera selon les modalités de l'article 7 des statuts du club.

HOMMES GRENOUILLES DE BEAUVAIS

171, avenue Marcel Dassault - 60000 – BEAUVAIS

Tél. : 06 77 77 98 24

<http://hgb-oise.fr> – contact@hgb-oise**4 Montants cotisations et dossier d'inscription****Cotisation**

La cotisation comprend :

- La cotisation annuelle;
- Le règlement de la licence fédérale ;
- Le règlement d'une assurance complémentaire.

Elle est remise en totalité avec le dépôt de la demande d'inscription.

Le montant de la cotisation est fixé par le Comité directeur.

Renouvellement

La durée de validité de la cotisation est d'un an. Cette période court du 01 Septembre de l'année courante au 31 Décembre de l'année suivante.

La qualité de membre se perd si cette cotisation n'est pas renouvelée au 31 octobre de l'année débutante.

Cotisations et activités

Plusieurs catégories de cotisation sont appliquées :

- **Plongée sous-marine - Passage de niveau**

Cette cotisation permet l'accès aux séances de Formation de Niveau, aux sorties fosses prévues dans les formations de niveau ainsi qu'aux autres activités proposées par le club (APNEE, NAGE AVEC PALMES, NAGE en EAUX VIVES)

- **Plongée sous-marine – Section jeunes**

Cette cotisation est destinée aux enfants d'au moins 10 ans participant à la séance enfants et à ses activités.

- **Loisirs**

Cette cotisation permet l'accès aux séances de Formation de niveau (Avec accord du responsable de la séance) ainsi qu'aux autres activités proposées par le club (APNEE, NAGE AVEC PALMES, NAGE EN EAUX VIVES) sans passage de niveau, ainsi que la participation aux sorties.

FFESSM : 09600191

DDJS : 60.79.15 - APS : 06006ET0006 - Préfecture : W601000742 - SIRET : 838 076 271 00017 - Code APEC : 926C

HOMMES GRENOUILLES DE BEAUVAIS

171, avenue Marcel Dassault - 60000 – BEAUVAIS

Tél. : 06 77 77 98 24

<http://hgb-oise.fr> – contact@hgb-oise

- **Plongée sous-marine - HANDISUB**

Cette cotisation permet l'accès aux séances de Formation HANDISUB uniquement. Cette séance est réservée aux Plongeurs en Situation de Handicap et leurs accompagnants.

- **Membres du Comité directeur et moniteurs**

La cotisation des membres du comité directeur est fixée par le comité directeur

La cotisation des moniteurs est identique à celle des membres du comité directeur. Pour pouvoir bénéficier de cette cotisation, il faut que le moniteur soit actif et assidu, la décision appartient au comité directeur.

- **Cotisation membre extérieur- Passage de niveaux ou loisirs**

Pour des plongeurs ayant pris leur licence dans un autre club et souhaitant pratiquer les autres activités proposées par le club (FORMATION PLONGEE, APNEE, NAGE AVEC PALMES, NAGE EN EAUX VIVES), il existe deux cotisations Membre Extérieur. Le montant est fixé par le comité directeur.

- **Cotisation membre extérieur - Moniteurs**

Donne accès à toutes les séances et à encadrer.

- > **Remise sur la deuxième cotisation**

Pour les foyers d'au moins 2 adhérents "adulte", le club accorde une réduction sur la deuxième cotisation.

Pour les foyers d'au moins 1 adhérent adulte ou 1 adhérent Jeune (âge < 16 ans) et un deuxième adhérent jeune, la cotisation du deuxième adhérent jeune est réduite.

A titre exceptionnel, le Président est habilité, avec l'accord du comité directeur, à accorder des tarifs particuliers (inscription tardive, pratique d'une seule activité hors la plongée, ...)

DOSSIER D'INSCRIPTION - SAISON 2025/2026

ECRIRE EN MAJUSCULE / 1 FICHE PAR PERSONNE

PRENOM:		NOM:	
NOM de naissance (Moniteur uniquement)			
ADRESSE:			
CODE POSTALE:		VILLE:	
DATE ET LIEU DE NAISSANCE:			
TELEPHONE FIXE:		TELEPHONE PORTABLE:	
MAIL:		PROFESSION:	
N° Licence FFESSM		BREVETS ACQUIS:	

ENTOURER LA COTISATION RETENUE

		1 ^{ère} personne	2 ^{ème} personne et + **	Accès aux séances
Membre Licencié Club*	Passage de Brevet :	à partir de 16 ans 240 €	220 €	Toutes séances + Passage N1 à N4 et Initiateur. Inclus 1 fosse Aqua92, 1 seule carte de Niveau. Assurance Loisir 1 chez Lafond.
		Jeune de 12 à 16 ans 225 € *	205 € *	1 Passeport et 1 carnet de plongée à la toute 1ère inscription
	Loisirs :	à partir de 16 ans 165 € *	145 € *	Toutes séances
	Section Jeunes (à partir de 8 ans) :	Enfant moins de 12 ans 140 €	100 €	Plongée "Jeunes" Passage de niveau Bronze à Or
	HandiSub® :	à partir de 16 ans 85 € *		HandiSub®
	Moniteur**** / Comité Directeur :	à partir de 16 ans 95 € *		Toutes séances
Membre ayant une licence dans un autre club "Extérieurs"	Licence club seule :	à partir de 16 ans 95 € *		Aucune séance
	Passage de niveaux :	185 €		Toutes séances + Passage N1 à N4 et Initiateur
	Loisirs :	125 €		Toutes séances
	Moniteurs :	55 €		Toutes séances

REGLEMENT:

CB
COUPON CG
COUPONS SPORT
CHEQUES VACANCES
CHEQUE(S) (à l'ordre des HGB)
TOTAL

€
€
€
€
€
€
€

* Assurance complémentaire incluse

** Même famille et même adresse

Chèque(s) n°

* Les tarifs "Membre Licencié Club" incluent une assurance complémentaire Loisir 1 minimum via le cabinet Lafont assurance. Ils incluent également la licence FFESSM.

Les cotisations sont dues en totalité à l'inscription. Un mixte des différents modes de paiement est possible.

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER:

- CERTIFICAT MEDICAL de non contre indication aux activités pratiquées (Plongée, Nage avec Palmes,...)*** COPIE UNIQUEMENT, MERCI DE GARDER L'ORIGINAL
- AUTORISATION PARENTALE pour les mineurs (utiliser le formulaire du club disponible sur le site HGB-OISE.COM)
- PHOTOCOPIE DE LA LICENCE pour les membres "Extérieurs"
- JUSTIFICATIFS DES BREVETS ACQUIS pour les nouveaux adhérents
- la section "Jeune", les élèves "N4", les

CE DOSSIER COMPLET DOIT ÊTRE REMIS DES LA PREMIERE SEANCE POUR UN NOUVEL ADHERENT AU PLUS TARD LE 31 OCTOBRE.

**** Honorabilité : La licence

Par la signature de ce document, je m'engage à respecter le règlement intérieur du club.

Et, si je suis moniteur, j'accepte le contrôle d'honorabilité et certifie que les informations communiqués ci-dessus, sont correctes.

Date:

Signature (des parents pour les mineurs):

...../...../20.....

5 – Lieux, horaires d'entraînement et Plan d'eau

Entraînement Plongée,
Handiplongée, Apnée

AquaSpace Beauvais

7, rue Antonio de HOJAS 60 000 – Beauvais

Entraînement NAP, Apnée ;

Piscine Paul Langevin

Lycée Technique Paul Langevin

Rue du Dr Schweitzer 60 000 - Beauvais

Piscine A.Béllier

Chemin de Camard 60 000 - Beauvais

	Site	Horaires	Détails
Lundi	Langevin	20h00 - 22h00	Loisirs - Nage avec Palmes
	Aquaspace	20h00 - 21h45	Préparation N1 - N4 - Initiateurs
			20h00 - 21h45 Fosse
			20h30 - 21h45 5 lignes
Mardi	Aquaspace	20h00-21h45	Préparation N2- N3 - N4
			20h00 - 21h45 Fosse
			20h00 - 20h45 2 lignes
			20h45 - 21h45 4 lignes
Mercredi	Aquaspace	18h30 - 19h30	Section Jeunes
		19h45 - 20h45	
		19h30 - 21h45	
		19h45 - 21h45	Apnée
			Handi
			18h30 - 21h45 Fosse
Jeudi	Aquaspace		PSP - Loisirs
			Fosse uniquement - Loisirs
		14h00 - 16h00	
		20h00 - 21h45	20h00 - 21h45 Fosse
	Langevin	19h00 - 22h30	20h30 - 21h45 5 lignes
			Apnée

HOMMES GRENOUILLES DE BEAUVAIS

171, avenue Marcel Dassault - 60000 – BEAUVAIS

Tél. : 06 77 77 98 24

<http://hgb-oise.fr> – contact@hgb-oise

Séances piscine – Consignes générales

Les participants aux séances doivent :

- Avoir acquitté la cotisation annuelle du club.
- Être licenciés à la FFESSM et posséder un certificat médical en cours de validité ;
- Respecter les horaires de début et de fin de séance. Le directeur de plongée et/ou le chef de bassin sont seuls à pouvoir autoriser exceptionnellement un plongeur à intégrer un groupe en retard ou à le quitter prématurément ;
- Signaler leur présence dès leur arrivée en sortant la fiche du tableau ;
- Respecter les consignes du moniteur et du chef de bassin ;
- Ne pénétrer dans le local matériel que sur autorisation du directeur de plongée ;
- Rincer et ranger le matériel avant de quitter la piscine.

Outre le respect du règlement intérieur de la piscine où se pratique la séance, il est rappelé qu'il est interdit :

- De courir dans l'enceinte de la piscine (bords de bassin, douches, vestiaires) ;
- De pénétrer dans les vestiaires avec les chaussures aux pieds ;
- D'utiliser le plongeur.

Pour toutes les séances, il est rappelé que la pratique de l'apnée en solitaire est formellement interdite.

Séances piscine – Consignes générales pour les membres de la section jeunes

La responsabilité des parents est transférée aux dirigeants du club uniquement pendant les horaires de l'entraînement auquel ils participent.

Les parents ou tuteurs légaux des licenciés mineurs du club doivent impérativement s'assurer de la tenue effective de chaque entraînement auprès du Directeur de Plongée ou d'un moniteur présent à la piscine.

Les parents ou tuteurs légaux des licenciés mineurs du club sont responsables de leur enfant dans le vestiaire.

Après l'entraînement, quand le directeur de Plongée le demande, l'enfant doit sortir de l'eau sans tarder, regagner le vestiaire, se doucher et s'habiller calmement, en respectant le règlement général de la piscine.

En aucun cas, le club ne saurait être tenu pour responsable d'un accident survenu hors de la piscine durant cette période (dans le cas où le mineur n'est pas entré à la piscine ou en est sorti avant l'heure prévue).

Concernant la section jeunes, en aucun cas le club ne saurait être tenu pour responsable d'un accident survenu dans les vestiaires ou dans la piscine :

- Avant 18h30 et après 19h45 pour la première séance jeunes ;
- Avant 19h30 et après 20h45 pour la seconde séance jeunes.

Les parents ne sont pas admis à pénétrer dans l'enceinte des bassins durant l'entraînement. Une autorisation pourra être exceptionnellement accordée par le directeur de plongée à condition que la tenue vestimentaire du demandeur soit en accord avec le règlement de la piscine (tenue de bain, passage par le pédiluve).

HOMMES GRENOUILLES DE BEAUVAIS

171, avenue Marcel Dassault - 60000 – BEAUVAIS

Tél. : 06 77 77 98 24

<http://hgb-oise.fr> – contact@hgb-oise

- Les parents sont tenus d'accompagner leurs enfants jusqu'à l'entrée de la piscine pour une prise en charge par un moniteur et de reprendre ceux-ci à la fin de la séance à la sortie des vestiaires.

Séances piscine – Encadrement

Tous les membres participant à une séance piscine sont sous la responsabilité du directeur de plongée (Responsable de séance) et d'un encadrant.

Si l'encadrant est absent, le directeur de plongée doit être prévenu afin de prendre les dispositions adaptées. Quelle que soit la commission, chaque pratiquant est sous la responsabilité d'un encadrant E1 minimum, ou pour :

- La NAGE AVEC PALMES, l'encadrant peut être un Initiateur entraîneur nage avec palmes ;
- L'APNEE, l'encadrant peut être un initiateur entraîneur apnée.

Pour la plongée HANDISUB, l'encadrant doit être un cadre EH1 FFESSM minimum.

Séances Piscine – Plongée Sous-Marine

Ces séances ont lieu, à l'AquaSpace.

Ces horaires sont donnés à titre indicatif. Tous les ans les différents créneaux alloués au club sont rediscutés avec les responsables de l'AquaSpace, de la communauté d'agglo du Beauvaisis et du service des sports de Beauvais.

Sous la responsabilité du directeur de plongée, le gonflage des bouteilles de plongée ne peut être réalisé que par les personnes autorisées par le président du club (liste affichée dans le local matériel).

Sous la responsabilité du directeur de plongée la pratique de la plongée en autonomie par des plongeurs loisirs peut être autorisée sous les conditions suivantes :

- Pas d'exercices de formation;
- Les niveaux 1 doivent être titulaires de la compétence autonomie en vigueur.

Séances piscine – Autres commissions

Ces séances ont lieu, soit à la piscine du lycée Paul Langevin soit à l'AquaSpace, soit à la piscine Béliet.

Ces horaires sont donnés à titre indicatif. Tous les ans les différents créneaux alloués au club sont rediscutés avec les responsables de L'AquaSpace, de la communauté d'agglo du Beauvaisis et du service des sports de Beauvais.

HOMMES GRENOUILLES DE BEAUVAIS

171, avenue Marcel Dassault - 60000 – BEAUVAIS

Tél. : 06 77 77 98 24

<http://hgb-oise.fr> – contact@hgb-oise

Séances milieu naturel – Base de loisirs du Plan d'eau du Canada - Nage avec palmes

Une convention a été signée avec la ville de Beauvais, nous permettant d'utiliser le plan d'eau du Canada pour la pratique de la nage avec palmes et de la plongée. Ces séances sont prévues d'avril à octobre de l'année en cours, les vendredis, samedis aux horaires suivants :

- Vendredi : Nage avec Palmes de 18h00 à 20h00 ;
- Samedi : Nage avec Palmes de 09h30 à 11h30.

Les participants aux séances doivent :

- Avoir acquitté la cotisation annuelle du club ;
- Être licenciés à la FFESSM et posséder un Certificat Médical en cours de validité ;
- Respecter les horaires de début et de fin de séance. Le Directeur de Plongée est seul à pouvoir autoriser exceptionnellement un membre à intégrer le groupe en retard ou à le quitter prématurément ;
- Signaler leur présence dès leur arrivée ;
- Respecter les consignes du moniteur ;
- Ne pénétrer dans le vestiaire que sur autorisation du directeur de plongée ;
- Respecter le règlement intérieur de la base de loisirs où se pratique la séance.

Pour toutes les séances, il est rappelé que la pratique de l'apnée sans encadrement est formellement interdite.

Ces horaires sont donnés à titre indicatif. Tous les ans les différents créneaux alloués au club sont rediscutés avec les responsables de L'AquaSpace, de la communauté d'agglo du Beauvaisis et du service des sports de Beauvais.

Entrée Aquaspace

Une carte , propriété de l'Aquaspace , vous sera délivrée pour vous permettre d'accéder uniquement aux séances des HGB . Celle-ci devra être restituée dans le courant du mois de juin pour ré-initialisation par l'Aquaspace.

HOMMES GRENOUILLES DE BEAUVAIS

171, avenue Marcel Dassault - 60000 – BEAUVAIS

Tél. : 06 77 77 98 24

<http://hgb-oise.fr> – contact@hgb-oise

6 – Sortie fosse de plongée

Généralités

Une convention a été signée et est renouvelée tous les ans avec la fosse de plongée UCPA AQUA92 pour 8 à 10 créneaux horaires sur la saison (1 à 2 par mois).

Prévus pour 15 plongeurs (5 moniteurs et 10 plongeurs) ces créneaux sont réservés en priorité à la formation niveau 1(2), niveau 2,3 & 4 (6 à 8). Elles sont également ouvertes aux autres plongeurs "loisirs" en fonction des places disponibles.

Pour y participer, il faut s'être inscrit auprès de son responsable de formation et :

Avoir acquitté la cotisation annuelle du club, **ainsi que la contribution forfaitaire de 15 euros** fixée par le comité directeur du club (entrée fosse).

En formation la 1^{ère} fosse est comprise dans la cotisation.

- Être licencié à la FFESSM et posséder un certificat médical en cours de validité.
- Pouvoir présenter ses documents fédéraux (licence, C.M. et justificatif de niveau) au directeur de plongée de la fosse sur site.

Pour toute absence non justifiée et non remplacée, le plongeur inscrit à la sortie devra s'acquitter du forfait de 15 euros réglé par l'association à l'UCPA AQUA92.

Outre le respect du règlement intérieur de la fosse de plongée, il est rappelé qu'il est interdit :

- De courir dans l'enceinte de la piscine (bords de bassin, douches, vestiaires) ;
- De pénétrer dans les vestiaires avec les chaussures aux pieds ;
- De se mettre à l'eau sans l'autorisation de son encadrant.

Pour toutes les séances en fosse de plongée, il est rappelé que la pratique de l'apnée sans encadrement est formellement interdite.

HOMMES GRENOUILLES DE BEAUVAIS

171, avenue Marcel Dassault - 60000 – BEAUVAIS

Tél. : 06 77 77 98 24

<http://hgb-oise.fr> – contact@hgb-oise

7 – Sortie « mer »

Sortie Club - Définition

Le label "Sortie Club" est attribué en réunion de Comité directeur. Le montant de la subvention du club pour les moniteurs et guide de palanquées est également fixé en réunion par le comité directeur.

En cas de plongée avec scaphandre, le directeur de plongée sera nommé par le président après consultation du responsable technique.

Pour les autres sorties club, un responsable sera nommé par le président. Elle devra faire l'objet d'une information. Pour le cas où aucune réunion ne serait prévue avant la sortie le président statuera sur le label "Sortie Club".

Sortie Club - Participation des non-membres

On entend par non-membres les personnes du club ou extérieurs souhaitant participer aux sorties pour plonger et qui n'ont pas payé la cotisation correspondant à cette activité.

Ils participeront après avoir réglé la licence s'ils ne l'ont pas.

Il y a lieu de considérer les cas suivants :

- Personne sollicitée par le club pour assurer l'encadrement ;
- Ancien membre du club ;
- Plongeurs extérieurs ;
- Membres du club n'ayant pas acquitté la cotisation plongée.

Dans ces cas, le comité directeur décidera des conditions de participation.

8 – Prêt de matériel

Prêt de matériel – Séances de plongée

Tous les ans le club investit dans du matériel neuf qui est mis à la disposition des plongeurs en formation ou en loisir, cela concerne :

- Les bouteilles de plongée ;
- Les détendeurs ou scaphandres de plongée ;
- Les gilets stabilisateur ;
- Le petit matériel (palmes, masque, tuba).

Le prêt du matériel palmes masques et tubas est exclusivement réservé aux plongeurs débutants (5 séances après le baptême) et aux enfants.

Il est important que ce matériel soit considéré comme étant son matériel personnel pour la durée de la séance.

HOMMES GRENOUILLES DE BEAUVAIS

171, avenue Marcel Dassault - 60000 – BEAUVAIS

Tél. : 06 77 77 98 24

<http://hgb-oise.fr> – contact@hgb-oise

La personne qui débute une séance par des exercices "fond" grée sa bouteille en respectant les directives de son moniteur et la personne qui termine la séance par des exercices "fond" dégrée sa bouteille et range le matériel en respectant les directives de son moniteur.

Prêt de matériel – Sortie club et sortie FFESSM (CoDep, Région, FFESSM)

Les personnes habilitées à prêter du matériel de plongée avec l'accord du président et moyennant une caution fixée par le comité directeur, sont :

- Le président ;
- Le responsable matériel ;
- Le responsable matériel adjoint ;
- Le responsable technique.

Un registre de prêt est tenu à jour. Il est consultable par les membres du comité directeur et le responsable technique.

Outre la remise d'un chèque de caution, l'emprunteur du matériel devra signer la charte du "Plongeur Emprunteur" établie par le Responsable Matériel avec l'accord du Comité directeur.

Le matériel emprunté dans le cadre d'une sortie groupe est retiré et rendu à des dates convenues entre le responsable de la sortie et le responsable matériel.

Si cette date n'est pas respectée, le club est susceptible d'encaisser le chèque de caution et l'emprunteur sera définitivement interdit d'emprunt de matériel.

9 - Charte du plongeur emprunteur

Le matériel emprunté sous caution au club doit être rendu en bon état et rincé à l'eau douce. Dans le cas contraire toute ou partie de cette caution peut être retenue pour la remise en état.

TRANSPORT :

- ⇒ Ranger le matériel avec soin dans le sac ;
- ⇒ Veiller à ce que les flexibles ne soient pas pliés, noués (on a déjà vu !!!) ;
- ⇒ Ne pas tout mettre en vrac avec la ceinture de plombs....

UTILISATION :

Détendeurs :

Après la plongée, empêcher toute entrée d'eau dans le premier étage :

- ⇒ Obturer l'entrée d'air dès qu'elle est déconnectée du bloc avec un bouchon séché (il suffit de souffler dedans) ;
- ⇒ Rincer à l'eau douce après utilisation.

FFESSM : 09600191

DDJS : 60.79.15 - APS : 06006ET0006 - Préfecture : W601000742 - SIRET : 838 076 271 00017 - Code APEC : 926C

HOMMES GRENOUILLES DE BEAUVAIS

171, avenue Marcel Dassault - 60000 – BEAUVAIS

Tél. : 06 77 77 98 24

<http://hgb-oise.fr> – contact@hgb-oise**Gilets stabilisateurs :**

- 1 Rinçage extérieur rapide après chaque utilisation ;
- 2 Avant la restitution au club rincer aussi l'intérieur :
 - ⇒ Remplir au $\frac{3}{4}$ d'eau douce après avoir démonté la purge haute (attention de ne pas perdre le joint !) ;
 - ⇒ Reboucher ;
 - ⇒ Secouer, retourner plusieurs fois ;
 - ⇒ Vider complètement ;
 - ⇒ Refaire un 2ème rinçage.

RESTITUTION :

Signaler tout problème au responsable matériel, une défaillance peut ne pas être détectée et poser ainsi un problème de sécurité à l'utilisateur suivant

10 – Droit à l'image

➡ Sauf notification écrite contraire du membre, l'association est autorisée à utiliser l'image (photographies) de ces membres prises lors de ses organisations et à les mettre en ligne sur son site.

Françoise MARTIN LECHOWICZ

PRESIDENTE

LES HOMMES GRENOUILLES DE BEAUVAIS

 H. Club FFESSM N° 09600191 H.
 G. 171, Avenue Marcel Dassault G.
 B. 60000 - BEAUVAIS B.
Romuald DELAPORTE

SECRETAIRE

LES HOMMES GRENOUILLES DE BEAUVAIS

 H. Club FFESSM N° 09600191 H.
 G. 171, Avenue Marcel Dassault G.
 B. 60000 - BEAUVAIS B.
FFESSM : 09600191

DDJS : 60.79.15 - APS : 06006ET0006 - Préfecture : W601000742 - SIRET : 838 076 271 00017 - Code APEC : 926C

HOMMES GRENOUILLES DE BEAUVAIS

171, avenue Marcel Dassault - 60000 – BEAUVAIS

Tél. : 06 77 77 98 24

<http://hgb-oise.fr> – contact@hgb-oise.fr**Situation du Local au 171, avenue Marcel Dassault**

Nous sommes là, qq marches à descendre

**FFESSM : 09600191**

DDJS : 60.79.15 - APS : 06006ET0006 - Préfecture : W601000742 - SIRET : 838 076 271 00017 - Code APEC : 926C

Salle de Réunion au Gymnase départemental, 39 rue du Général Leclerc

➔ Accès au parking par la rue Louis Pérois

Entrée du Gymnase 1^{ère} salle à droite



Entrée du Parking